Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 19/04/1995

Le rapport de M. Jan Marinus WIERSMA a été adopté. Le rapporteur propose l'extension du programme PHARE à la Croatie qui revêt une grande importance symbolique pour ce pays. Cela constitue le meilleur moyen de promouvoir le pluralisme politique et l'indépendance des médias. M. WIERSMA a tenu à préciser, par deux amendements dans le texte de la Commission, les principes fondamentaux de la coopération entre l'UE et les PECO tels qu'ils ont été formulés dans les accords européens. Ainsi sont mis en relief l'engagement envers une démocratie pluraliste, les principes de l'économie de marché et de la justice sociale. Le rapporteur estime que toute reprise des hostilités en Croatie devrait se solder par une suspension ou une annulation du programme PHARE.